

10

IDÉES REÇUES SUR LES semences paysannes



1

Les semences paysannes sont interdites

FAUX

TOUTE PERSONNE PEUT CULTIVER LES SEMENCES DE SON CHOIX (SAUF OGM ET DANS LE RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES) ET VENDRE LE PRODUIT DE SA RÉCOLTE.

Nous avons toutes et tous **le droit d'utiliser, d'échanger et de vendre des semences paysannes** pour **l'autoconsommation**, la **sélection** ou la **conservation variétale**. Depuis 2016, les paysan·nes peuvent les échanger dans le cadre de l'entraide agricole, et à compter de 2020, la loi reconnaît explicitement la possibilité de **vendre ces semences** à des **jardinier·ères amateur·rices** ou des **collectivités territoriales**. Ces droits sont cependant menacés par les évolutions réglementaires notamment

commerciales et sanitaires et les droits de propriété industrielle, comme la délivrance de brevets sur les gènes et traits natifs.

Il est important de continuer à se mobiliser pour défendre et élargir ces droits.



2 réformes sont en discussion au niveau européen, sur la circulation des semences et la déréglementation des Nouvelles Techniques Génomique (NTG). Elles pourraient bousculer la situation actuelle vers une amplification des restrictions pour les semences paysannes.

Les sélectionneurs de l'agro-industrie ont amélioré les plantes cultivées

ÇA DÉPEND

TOUT DÉPEND DE CE QUE L'ON ENTEND
PAR AMÉLIORATION !

Les entreprises semencières ont puisé, au siècle dernier, dans l'immense réservoir des plantes issues de plusieurs millénaires de sélections paysannes pour les adapter aux engrais chimiques, à la mécanisation, aux pesticides et souvent à l'irrigation intensive...

Elles ont ainsi sélectionné des variétés dites à « haut potentiel de rendement », mais leur **fort potentiel** suppose qu'elles soient cultivées **dans les**

conditions optimales de leur sélection, **c'est à dire accompagnées de « béquilles » chimiques.**

Elles sont finalement **peu adaptées à la variabilité des climats** et relativement **fragiles face aux maladies et aux ravageurs.**



3 Sans les variétés dites « à haut rendement » ou les OGM, on ne peut pas nourrir la planète

FAUX !

CE N'EST PAS L'AGRO-INDUSTRIE QUI NOURRIT LE MONDE, MAIS BIEN L'AGRICULTURE PAYSANNE

Aujourd'hui, **l'agriculture paysanne et familiale nourrit 70 % de**

l'humanité, sur seulement 25 % des terres cultivées, en ne mobilisant que 10 % de l'énergie fossile utilisée dans le secteur agricole au niveau mondial¹.

Aucune des monocultures de l'agriculture industrielle ne peut produire sur une même surface autant de nourriture que les cultures associées et jardinées en agroécologie par de nombreux·ses paysan·nes.

Au-delà des surfaces agricoles qui ne sont pas directement destinées à l'alimentation humaine



(biocarburant, alimentation animale, textile), une bonne partie de la nourriture produite par l'agro-industrie est perdue lors du transport ou du stockage.



Les OGM, notamment à travers la promotion des Nouvelles Techniques Génomiques (NTG), sont souvent présentés comme une solution face au dérèglement climatique et à la faim dans le monde.

Or, selon un rapport rédigé à l'occasion de la proposition de loi sur les nouveaux OGM², dans les pays où ils sont déjà autorisés, **les OGM n'ont pas permis d'améliorer la sécurité et la souveraineté alimentaire mondiale**. Ils ont en revanche induit l'augmentation de la consommation de produits phytosanitaires !

1. ETC Groupe. (2017). Qui nous nourrira.

2. Ely, Adrian, Patrick van Zwanenberg, Elise Wach and Dominic Glover (2023) The possible deregulation of certain GMOs in the EU: What would the implications be? A pathways analysis. Brussels, BE: The Greens/EFA group in the European Parliament.

Au lieu de chercher à tout prix à augmenter les rendements sur les surfaces restantes, au prix d'une destruction des écosystèmes, réorientons ces surfaces vers une agriculture paysanne vivrière et respectueuse de l'environnement. Il nous faut plus de paysannes et paysans, jardinières et jardiniers !

4

Les droits de propriété intellectuelle favorisent l'innovation

FAUX !

ILS FAVORISENT SURTOUT LA CONCENTRATION DU SECTEUR AGRO-INDUSTRIEL

Les promoteur·rice·s des droits de propriété intellectuelle (brevets ou Certificats d'Obtention Végétale (COV)) mettent en avant que les royalties récupérées sont destinées à financer la recherche et donc l'innovation. Cependant, **leurs pratiques mêmes représentent des freins à l'innovation** : **secret** industriel, pools de **brevets** sur des ensembles de gènes, légalisation du biopiratage, **entrave de la sélection paysanne...**

Les droits de propriété intellectuelle sur les semences conduisent à une concentration des acteurs du secteur, à une augmentation moyenne du prix des semences, ainsi qu'à une perte d'autonomie des paysan·nes.

Pour favoriser l'innovation, il faut une multitude d'acteurs et d'actrices.



3. ETC group. (2019). FOOD BARONS 2022 Crisis Profiteering, digitalization and shifting power

En 2020, quatre entreprises représentaient 51 % du marché des semences et ces quatre mêmes entreprises étaient aussi leader du secteur de l'agrochimie avec 62 % de part de marché³. A savoir Bayer-Monsanto, Syngenta, Corteva et BASF.

La coexistence entre semences paysannes et semences brevetées est possible

FAUX !

ELLE NOUS EST IMPOSÉE, MAIS CE N'EST PAS TENABLE

Aucune mesure de coexistence ne peut garantir la non-prolifération des gènes brevetés. En effet, la **pollinisation** conduit naturellement à la **dissémination de ces gènes** : il suffit qu'un pollen issu d'une plante brevetée, porté par le vent, un pollinisateur ou l'humain, se croise avec une plante paysanne pour que celle-ci se trouve dotée du gène breveté. Et, il en serait de même avec les plantes issues de nouvelles techniques génomiques (NTG) qui pourraient rapidement arriver dans nos champs car leur dérégulation, prévue par la proposition de la Commission européenne, a été validée par le Parlement européen en 2024.



Les gènes issus des NTG, comme ceux brevetés, **pourraient donc contaminer les semences paysannes**.

Plusieurs cas de contamination par des gènes brevetés et OGM ont déjà pu être observés dans le monde. En 2022, une investigation d'Inf'OGM a pointé des colzas contaminés par des OGM autour du port de Rouen⁴.

4. Noisette, C. (2022). Agrocarburants : des colzas transgéniques aux portes de Rouen – Inf'OGM.

Je soutiens les semences paysannes...

- Parce qu'elles sont actrices du **maintien et du renouvellement de la biodiversité cultivées**.
- Parce qu'elles permettent de **retrouver des goûts oubliés** et de lutter contre l'uniformisation de la nourriture.
- Parce qu'elles sont seules à produire une **alimentation suffisante, de haute qualité nutritionnelle** et respectueuse de l'environnement.
- Parce qu'elles sont **diverses, évolutives et adaptables**, sans engrais et pesticides chimiques, à la diversité des terroirs, aux pratiques paysannes et au dérèglement climatique.
- Parce qu'elles redonnent de l'**autonomie** au métier de paysan-ne.
- Parce qu'elles sont **librement reproductibles** et qu'elles offrent une alternative aux hybrides F1, clones et autres OGM.
- Parce qu'elles sont aujourd'hui menacées par **un cadre réglementaire** contraignant et par les contaminations OGM...



Pour préserver la biodiversité, je peux :

- **Manger bio et local et me renseigner sur les semences** à l'origine des produits : légumes, céréales, fruits.
- **Soutenir l'installation de paysan.nes bio** cultivant des semences paysannes notamment *via* les AMAP et Terre de Liens.
- **M'investir dans une des associations membres du RSP** qui participent à la conservation, au renouvellement et à la diffusion de la biodiversité cultivée et des savoir-faire associés, comme les Maisons de Semences Paysannes.
- **Jardiner et cultiver avec mes propres semences** ou m'approvisionner consciemment.
- **M'informer sur le cadre réglementaire** autour des semences paysannes, *via* les fiches pratiques disponibles sur le site du RSP ou la synthèse trimestrielle des actualités juridiques.
- Je peux aussi soutenir les actions du Réseau Semences Paysannes en faisant **un don**.



FAUX !

L'IMMENSE DIVERSITÉ DES SEMENCES NE PEUT PAS SE CONSERVER, FIGÉE, DANS UN FRIGO

Les banques de gènes des instituts de recherche publics ne suffisent pas à sécuriser la conservation de semences. Elles sont de moins en moins financées par les pouvoirs publics, et pourraient disparaître à terme ou **se privatiser** ce qui revient à une **confiscation de la biodiversité** au bénéfice de l'industrie.

La conservation vivante dans les champs et les jardins est

indispensable : les semences ont besoin d'être régulièrement remises en culture pour garder leur pouvoir germinatif et s'adapter. Certaines banques font de la multiplication, mais cela ne concerne qu'une très

petite quantité de graines, auxquelles on ôte les hors-type (qui ne correspondent pas aux caractéristiques de la variété), diminuant encore un peu plus la diversité génétique.



La banque de semences médiatisée du Svalbard n'est qu'un congélateur. Les banques de semences publiques suffisent à préserver la biodiversité des gènes, en partie financées par les acteurs privés du secteur semencier (Syngenta, Dupont Pionner, la fondation Bill et Melinda Gates) qui y voient une réserve pour leurs travaux de sélection.

7 Les semences paysannes sont une réponse au dérèglement climatique

VRAI !

LEUR ADAPTABILITÉ EST LEUR FORCE FACE AUX NOMBREUX CHANGEMENTS EN COURS



Les semences paysannes, en raison de leur **grande diversité génétique**, peuvent **s'adapter finement** à la diversité des terroirs, aux pratiques paysannes, aux besoins humains et aux aléas climatiques. Elles sont capables, au cours des années, de s'adapter par sélection à de nouvelles conditions climatiques.

Au-delà de leur faculté d'adaptation au dérèglement climatique, les pratiques qui

entourent les semences paysannes permettent aussi de **diminuer l'impact de l'agriculture sur ce dérèglement** : utilisation de moins d'intrants chimiques, plus de biodiversité sauvage et cultivée dans les champs, commercialisation dans des circuits courts...

Des collectifs travaillent sur la sélection et l'adaptation de variétés populations au dérèglement climatique. C'est le cas dans le sud-ouest où plusieurs collectifs travaillent autour du maïs pour l'adapter aux stress hydrique et thermique.

8

Les produits issus de semences paysannes sont plus riches en nutriments

CA DÉPEND

PLUSIEURS ÉLÉMENTS IMPACTENT LA QUALITÉ NUTRITIONNELLE

Il ne suffit pas de cultiver une semence paysanne pour obtenir un légume riche en nutriments. D'autres facteurs entrent en jeu, comme le terroir, les pratiques culturales, les modes de transformation (comme pour la farine et le pain). C'est pour cela que **les savoir-faire et les pratiques de cultures sont intimement liés aux semences paysannes**, et donc qu'elles ne sont pas une affaire individuelle, mais bien collective.

Néanmoins, il est important de préciser que les semences paysannes sont généralement conduites en agriculture biologique et les produits issus de l'agriculture biologique sont plus riches en antioxydants et moins contaminés par des métaux lourds et des pesticides⁵.

5. FiBL. (2014). Une nouvelle étude met en évidence des différences significatives en matière de santé entre les aliments bio et non bio



9

Si c'est bio,
c'est sans hybride F1

FAUX !

ON RETROUVE BEAUCOUP DE VARIÉTÉ HYBRIDE F1,
MÊME DANS L'AGRICULTURE BIO

La dénomination « hybride F1 » (1ère génération après l'hybridation) désigne une variété obtenue par le croisement de deux lignées pures. Très homogène la première année, la variété est cependant instable et dégénère à partir de la deuxième génération. **Seule l'entreprise semencière qui possède les lignées parentales peut la produire chaque année.**

L'appellation Agriculture Biologique (AB), désigne avant tout une méthode de culture. Il est possible de cultiver des variétés hybrides F1 en bio à condition de respecter le cahier des charges. Un produit bio peut être issu d'un hybride : c'est le cas pour la majorité des légumes vendus dans la grande distribution mais aussi dans les enseignes bio.



Comment savoir si un légume est issu d'une semence paysanne ?

Poser la question directement aux producteurs et productrices, c'est l'occasion de discuter biodiversité cultivée !

Le nombre de variétés industrielles commercialisées est un indicateur de diversité

FAUX !

CET INDICATEUR NE CONCERNE QU'UNE PART INFIME DE LA DIVERSITÉ PRÉSENTE DANS LES CHAMPS ET LES JARDINS

La plupart des variétés utilisées dans l'agriculture européenne, sont des variétés dites commerciales, qui, à travers la sélection industrielle et les normes d'enregistrement au

Catalogue officiel ont été orientées vers une uniformisation et un rendement toujours plus élevé. Elles sont toutes **génétiquement très proches** les unes des autres, avec une **très faible diversité intra-variétale**.

En 2019, la FAO estimait que le passage à la production intensive d'un nombre restreint d'espèces, et de variétés, demeurerait un des principaux facteurs de la perte de biodiversité⁶.

A l'inverse, il existe une multitude de variétés paysannes dites « population », et chacune d'elle possède une grande diversité et variabilité génétique.

6. AO. (2019). L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde
7. ETC Groupe. (2017). Qui nous nourrira.

80 000

variétés et clones de

150

espèces sélectionnées par l'industrie depuis 1960 (dont près de 2/3 de plantes ornementales)

2,1 millions

de variétés paysannes de

7 000

espèces recensées à la fin du siècle dernier (dont seulement quelques-unes ornementales)⁷.

GLOSSAIRE

Variété : Ensemble de plantes clairement identifiées par des caractères morphologiques, physiologiques et génériques communs qui les distinguent des autres plantes de la même espèce.

Variété population : Variété composée d'un ensemble d'individus aux caractères semblables, sans être exactement identiques. Cette variabilité leur permet d'évoluer et de s'adapter selon les conditions de culture et climatiques.

Semence : La graine que l'on met en terre en vue de produire une nouvelle récolte. Par extension, peut désigner d'autres organes de reproduction.

Semence paysanne : Semence issue de populations diversifiées, sélectionnée et multipliée au champ ou au jardin. Reproductible par le ou la praticien.ne et non couverte par un droit de propriété industrielle.

Lignée pure : Ensemble d'individus génétiquement identiques, possédant un caractère fixé et pouvant le transmettre de génération en génération. Obtenue par auto-fécondation sur 6 à 8 générations par culture sélective.

Hybride F1 : Variété issue de la 1ère génération d'un croisement entre deux variétés distinctes de lignées pures, présentant un mélange des caractéristiques génétiques des parents. Très homogène la première année, la variété est cependant instable et dégénère à partir de la 2^{ème} génération.

Catalogue officiel des variétés végétales : Liste limitative des variétés dont les semences et plants sont autorisés à être mis en marché sur le territoire de l'Union européenne. Pour pouvoir y être inscrites, les variétés doivent répondre à des critères stricts.

POUR ALLER PLUS LOIN :

semencespaysannes.org

Retrouvez les coordonnées des
membres sur notre site internet

Les membres du Réseau :

-  Organisations agricoles nationales
-  Associations de producteurs
-  Associations de préservation et de renouvellement de la biodiversité cultivée
-  Artisans semenciers
-  Autres structures



**RÉSEAU
SEMENCES
PAYSANNES**
Cultivons la diversité

Réseau Semences Paysannes
10 place Clemenceau - 47190 Aiguillon
05 53 84 44 05
contact@semencespaysannes.org